



**Courrier adressé à la  
Ministre de la  
Fonction Publique sur  
les congés bonifiés**

Madame La Ministre,

Le SNUipp-FSU Mayotte vient auprès de vous au sujet du projet de décret remplaçant le congé administratif à Mayotte par les congés bonifiés qui est actuellement en concertation dans les différents ministères.

Nous précisons avant tout que notre syndicat n'est pas opposé au principe mais, en se référant à l'article 12 du décret n°78-399 ainsi qu'à la circulaire du 16 août 1978, nous demandons la mise en place d'une période transitoire qui s'étirera jusqu'en décembre 2017 (**condition de durée et prise en charge du voyage**) ...

Nous souhaitons que ces éléments soient pris en compte avant toute présentation devant les instances.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, notre plus profonde considération.

# La voix des foundis

Courrier adressé au Vice Recteur sur les résultats aux concours interne de recrutement des IPERM de niveau Bac

Monsieur le Vice Recteur,

L'arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 30 janvier 2014 a fixé à 35 le nombre de postes à pourvoir au titre de l'année 2014 au concours de recrutement dans le corps des instituteurs de la fonction publique de l'Etat recrutés à Mayotte prévu à l'article 7 du décret n° 2011-1274 du 11 octobre 2011.

Nous constatons que seuls 14 candidats ont été réellement admis (alors que 45 candidats figuraient sur la liste des admissibles) à ce concours interne et qu'aucune liste complémentaire n'a été établie. L'année dernière, le SNUipp-FSU Mayotte s'était déjà inquiété du nombre d'admis.

Compte tenu du fait qu'il reste encore une bonne centaine d'instituteurs contractuels recrutés à un niveau bac et que le dispositif de titularisation prend fin en 2016, le SNUipp-FSU demande :

- l'organisation d'une nouvelle session de concours interne de recrutement d'IFPERM avant la fin de l'année scolaire (il reste encore 21 postes à pourvoir) ;
- la mise en place de dispositifs d'aide qui favorisent réellement la réussite des candidats aux concours.

Nous restons à votre disposition pour des éléments complémentaires.

(...)

## Une administration qui n'arrive pas à se défaire de ses à priori ...

Lors de la visite ministérielle du mois de février dans notre département, le Directeur de Cabinet de Madame Pau Langevin nous avait affirmé que le ministère « assume le poids de l'histoire, reconnaît les investissements des enseignants Mahorais et veut construire dans la confiance et le respect » ; à l'occasion de l'entretien avec la FSU Mayotte, Monsieur Lejeune avait tenu des propos similaires ...

Le SNUipp-FSU Mayotte qui a toujours assumé la part de responsabilité des enseignants des écoles sur les difficultés de notre système éducatif mais qui a combattu de la même manière les propos stigmatisant et les pratiques discriminatoires à l'encontre des enseignants des écoles de Mayotte, a accueilli très positivement les affirmations des directeurs de cabinet.

Pourtant, depuis l'année dernière, le Vice Recteur de Mayotte s'est donné la liberté de ne pas pourvoir tous les postes qui sont offerts aux différents concours ainsi que sur les intégrations par la liste d'aptitude dans le corps des PE. Cette année, seuls 14 instituteurs contractuels de niveau bac ont été admis au concours interne de recrutement d'instituteur de la fonction publique de l'Etat recrutés à Mayotte.

Le Vice Recteur a récemment expliqué à la presse ses choix en affirmant que « le jury a trouvé que le vivier était insuffisant en termes de niveau des candidats. Soit on remplit pour remplir en fermant les yeux par démagogie sur des futurs enseignants qui seront en poste pendant 40 ans, soit on travaille pour l'intérêt général en s'arrêtant quand il le faut. Nous avons pris nos responsabilités ».

Contrairement à ce que semble vouloir répandre le Vice Recteur, il ne s'agit pas pour le SNUipp-FSU Mayotte de brader la qualité mais de construire avec les différents instituteurs qui ont été recrutés par le vice rectorat. Devons nous rappeler que notre syndicat a toujours revendiqué des dispositifs de formation qui tiennent réellement compte des besoins des collègues et a demandé un bilan de compétences pour les enseignants des écoles de Mayotte afin de mieux cerner leurs acquis et discerner leurs attentes ?

Notre organisation se demande aujourd'hui si le Vice Recteur s'est donné tous les moyens pour garantir la réussite des collègues dans les différents concours et s'il est sur la même longueur d'onde que le ministère ; en tout cas, dans les faits, ça reste encore à démontrer ...

## ADHEREZ AU SNUIPP-FSU MAYOTTE

Le SNUipp/FSU n'a pas d'autres ressources que les cotisations de ses adhérents. Adhérez ! Réadhérez ! Faites adhérer autour de vous !

Rue Sarahangué, 97600 Mamoudzou  
Tel/fax: 0269618978 - GSM : 0639949076 / 0639064104  
Courriel: [snu976@snuipp.fr](mailto:snu976@snuipp.fr) - Site : [976.snuipp.fr](http://976.snuipp.fr)

### Un peu de bon sens, s'il vous plaît !

Les élus de la commune de Bandraboua et de Mtsamboro se sont félicités de la mise en place des rythmes scolaires dans leur commune respective et le Vice Recteur a annoncé que 9 communes sur 17 s'engageront dans le nouveau dispositif à la rentrée prochaine.

Le SNUipp-FSU Mayotte a toujours revendiqué l'égalité des chances pour les élèves de Mayotte mais a aussi exprimé son inquiétude quant à la mise en œuvre de ces rythmes sans amélioration sensible des conditions de travail.

En plus du déficit de salles de classe, l'inexistence de cantines scolaires et de dortoirs (pour les élèves en maternelle), le manque criant de personnels qualifiés pour prendre en charge les enfants pendant la pause méridienne, ... ne sont pas propices à la réussite des élèves.

Tout le monde s'accorde à dire qu'avec les rythmes actuels, à partir de 10h, l'attention des élèves en classe n'est plus possible. **Ce ne sera guère mieux avec l'allongement de 2h la présence des élèves en classe ...**

Ces nouveaux rythmes ne porteront véritablement des fruits que si les conditions de travail seront favorables, lorsque les élèves auront droit à une bonne hygiène alimentaire ainsi qu'un bon temps de repos pendant la pause méridienne, ce qui implique une prise en charge des élèves par un personnel formé.

Le SNUipp-FSU Mayotte renouvelle donc sa revendication sur la suspension du dispositif et l'ouverture de vraies concertations avec les différents partenaires avant sa mise en œuvre.

### Retard de paiement de la DSI

La DSI du mois de février a été versée avec plus de 10 jours de retard. Selon la préfecture, ce retard s'explique par la mise en œuvre du droit commun.

En effet, jusqu'en décembre 2013 à Mayotte, c'est le conseil général qui était chargé du paiement de cette indemnité de logement aux instituteurs, alors que dans les autres départements cette responsabilité est dévolue aux communes.

Depuis janvier 2014, les communes de Mayotte devaient donc prendre la main. Une solution provisoire a été trouvée après intervention du SNUipp-FSU Mayotte : Le conseil général est autorisé à verser la DSI jusqu'à la fin du mois de mars 2014 ...

Le SNUipp-FSU Mayotte devra donc intervenir auprès des différentes autorités sur cette évolution afin que ces retards ne se renouvellent plus.

### Serait-ce une nouvelle victoire du SNUipp-FSU Mayotte ?

Le Président de la République a bien reçu la lettre ouverte du SNUipp-FSU Mayotte et son cabinet nous a répondu le 17 février dernier.

Dans un premier temps, nous pouvons nous féliciter du fait que le chef de l'Etat semble avoir réellement tenu compte des préoccupations de notre syndicat.

Nous notons qu'en plus de l'épineux problème de déficit de salles de classe, le Président de la République a pris en compte nos observations sur le respect des règles d'hygiène et de sécurité dans les écoles de Mayotte.

Dans la lettre, la Chef de Cabinet du Président de la République partage notre constat sur l'inefficacité du SMIAM et confirme que le Préfet de Mayotte « travaille à la mise en place d'un outil plus efficace », tout en insistant sur le fait que les élus locaux ne sont pas exclus des discussions en cours ...

Le SNUipp-FSU Mayotte peut donc accueillir positivement ces annonces qui laissent encore entrevoir une issue favorable.

Pendant, notre syndicat espère que les conseillers généraux et les Maires qui sortiront prochainement des urnes ne rateront pas une nouvelle fois l'occasion de régler, une fois pour toute, le problème des conditions de travail dans les écoles de Mayotte.

### Du concret ... Mais ...

Pour la première fois les PE issus du corps des IF-PERM ont participé aux permutations informatisées. Le SNUipp-FSU Mayotte ne peut que se féliciter de cette nouvelle avancée.

Les résultats ont été publiés le 10 mars dernier et peut laisser paraître des statistiques satisfaisants (73 départs sur 98 demandes) alors que figure majoritairement dans les sortants des collègues en fin de contrat.

S'agissant des entrées, il y avait 160 demandes et seuls 71 candidats ont été retenues ... Pour un département qui dit avoir besoin d'enseignants, c'est un peu surprenant. D'autant plus que qu'aucune demande des collègues de Guyane n'a été retenue alors que plusieurs PE de notre académie ont obtenu ce département.

Les départements d'accueils contacteront les collègues pour la phase intra du mouvement au mois d'avril ...